N° D'IMPRIMÉ T38920506

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

SECURITEST CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	26/10/2026	26001616

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

25/10/2028

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013T546

(9) RAISON SOCIALE : SARL OZKAR BLANCARDE AUTO CONTROLE

(3) COORDONNÉES : 152 BOULEVARD FRANCOISE DUPARC
25 BOULEVARD BANON
13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 26 13 13

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013T1577

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DV-692-NW (F)	08/09/2015	08/09/2015

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	308

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3LBBHZHFS231837	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10PGTVP011B918	GO

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

146951

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 30/08/2019 : 76977 km / 31/08/2021 : 94522 km / 28/08/2023 : 111771 km / 18/09/2025 : 137623 km

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-2.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	5 %		2 %	
Forces verticales :	803 daN		472 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	291 daN	272 daN	158 daN	163 daN
Déséquilibre (<20%) :	7 %		4 %	
Forces de freinage (efficacité) :	291 daN	272 daN	158 daN	163 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) : 69 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 19 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.51 m-1) C1:0.34 m-1 C2:0.3 m-1 C3:0.29 m-1 Moyenne:0.31 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.3 % -1.5 %

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (article 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié pour les véhicules légers ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur).

- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

- Afin de faciliter les campagnes de rappel «graves», vos données de contact ont été collectées. Pour exercer vos droits d'accès, rectification ou suppression de vos données, veuillez consulter le site internet www.utac-otc.com, rubrique «infos pratiques».